DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-six juin deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :
19 - Affectation des résultats 2022
Budget Principal

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Christine PITTI), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Caroline MANZONI)

ABSENTS : -

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fatih KAYGISIZ est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, expose au Conseil municipal qu'il lui appartient, conformément aux dispositions budgétaires et comptables prévues par l'instruction M14, de décider de l'affectation du résultat excédentaire, apparaissant à la section de fonctionnement du Budget Principal à la clôture de l'exercice 2022.

L'arrêté des opérations financières de cet exercice fait apparaître les résultats suivants et conformes aux résultats des Comptes de Gestion 2022 :

Budget principal

1° Reprise des résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Principal :

Calcul des résultats	
Excédent de fonctionnement	9 921 642.45
Déficit d'investissement	1 486 862.97
Déficit des reports d'investissement	1 397 450.59
Résultat global à affecter pour 2023	**7 037 328.89**

Objet :
19 - Affectation des résultats 2022
Budget Principal

Le résultat de fonctionnement excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) et, pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Vu l'avis de la Commission des finances,

Vu l'instruction M14,

Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2022 dégagés sur le Budget Principal de la Ville d'OYONNAX,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré

- Décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2022 :

2° Affectation des résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Principal

Affectation des résultats	
C/001 Déficit d'investissement reporté	**1 486 862.97**
C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**2 884 313.56**
C/002 Excédent de fonctionnement reporté	**7 037 328.89**

Fait à Oyonnax, le 26 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 28 JUIN 2023
- par sa publication le 28 JUIN 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)